

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 avril 2019

## TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 44

présenté par

M. Charles de Courson, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. El Guerrab, M. Falorni,  
M. Pancher et Mme Pinel

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« ou à l'étranger ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser la localisation des services numériques fournis au cours d'une année civile.